



PAS DE SOLDE SUR NOS RETRAITES!

Pas de hasard pour ma retraite, je veux savoir quand et avec combien je partirai?

La valeur du point sera fixée et modifiée régulièrement par le gouvernement en fonction de la c o n j o n c t u r e économique ou de l'espérance de vie donc calculer le montant de sa retraite à l'avance sera impossible!

On sait ce qu'on versera mais pas ce que l'on va toucher 30 à 40 ans plus tard car tout dépendra de la valeur du point au moment du départ à la retraite.

Manifestation Jeudi 5 décembre ALBI 14h30 place du VIGAN





Aujourd'hui les périodes liées aux aléas de la vie ou d'inactivité subies (maladie, maternité, invalidité, chômage ...) entrent dans le calcul des retraites.

Demain, avec la retraite à points, ces périodes ne compteront plus.

On passe ainsi de droits acquis et dus à tous, à des aides sociales pouvant être plafonnées ou soumises à

conditions de ressources.

Pour la FPH, la retraite s e r a c a l c u l é e s u r l'intégralité de la carrière et non plus sur les six derniers mois (cela inclura dans le calcul les mauvaises années provoquant une baisse immédiate de nos pensions de retraites : chômage, maternité, etc...).

La catégorie active (dénomination juridique de la reconnaissance de la pénibilité dans la Fonction Publique Hospitalière) permet de pouvoir bénéficier d'un départ anticipé à la retraite dès l'âge de 57 ans, au lieu de 62 ans à l'heure actuelle.

Avec la retraite par points, pour la catégorie active de la Fonction Publique Hospitalière, la pénibilité sera perdue. Il n'y aura donc plus de départ anticipé.

